



Extrait du registre des délibérations Réunion du 9 janvier 2014

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du doyen d'âge, Monsieur René GORI, adressée le 19 décembre 2013.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. René GORI
Elue communautaire : Mme Karima MOUMENE
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT



N° 2014-10

OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

Comme le prévoient les statuts de la régie personnalisée, article 6.2, afin de mettre en route les services de télécommunications pour la régie personnalisée, il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) réunissant trois lots :

- lot n°1 : téléphonie fixe
- lot n°2 : téléphonie mobile
- lot n°3 : accès internet

Après avoir entendu l'exposé de M. René GORI, Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DEMANDE la mise en œuvre du marché à procédure adaptée pour les services de télécommunications de la régie personnalisée ;

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement le directeur de la régie personnalisée, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 09 janvier 2014
Le Président,



René GORI